

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	5 mars 2019	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	5 mars 2019	En exercice : 50 Présents : 42 Votants : 48

Séance du lundi 11 mars 2019

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi 11 mars deux mille dix-neuf à vingt heures, dans les salons de l'hôtel de ville (au 1er étage) à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre BARRET, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Hassan LARIBIA, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Daniel EMERY, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

M. Patrick LEMAISTRE, procuration à Mme Catherine DECUYPER
M. Yannick VILLAIN, procuration à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
Mme Bernadette MONNIER, procuration à M. Bernard MORAINÉ
M. Jean PARMENTIER, procuration à M. Benoit HERR
Mme Corinne BALLANTIER, procuration à M. Jacques COURTAT
Mme Laure FARO, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY
Mme Sylvie BLANC
M. Alain PETER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND



**Objet : MOTION : Dénomination du Centre Hospitalier de Joigny du nom de
« SIMONE VEIL »**

Objet : MOTION : Dénomination du Centre Hospitalier de Joigny du nom de « SIMONE VEIL »

Les élus de la ville de Joigny et de la communauté de communes, depuis plusieurs années, ont cherché à ré-équilibrer les dénominations des bâtiments ou de l'espace public entre Hommes et Femmes, comme en attestent notamment la médiathèque nommée "Olympe de Gouges" en 2014, le cinéma baptisé du nom d' « Agnès Varda » ou la micro-crèche désignée « Maria Montessori » en 2017.

Le centre hospitalier de Joigny a sur la commune et sur l'ensemble du territoire du centre-Yonne une place essentielle. Outil indispensable à la santé publique, il assure un rôle primordial de proximité et de permanence des soins. Malgré tout l'attachement de la population et des élus du territoire au Centre Hospitalier de Joigny, celui-ci n'a, étonnamment, jamais reçu d'appellation patronymique.

Ce soir, nous vous présentons ce vœu afin de dénommer notre hôpital local.

Un appel à l'Histoire pourrait nous conduire à proposer de dénommer le centre Hospitalier du nom de sa fondatrice, la Comtesse Jeanne, fille unique du Comte de Joigny, belle-sœur du roi de France Philippe VI qui, le 5 octobre 1330, fonda « à ses propres dépens, dans sa ville de Joigny, au bourg situé au-delà du pont, dans un lieu existant entre la maison des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem et la rivière Yonne, à perpétuité, un hospital ». La Comtesse exprimait, dès ce début du XIV^e siècle, le souhait que « les affamés y reçoivent à manger, ceux qui ont soif à boire, que les pèlerins et les hôtes y reçoivent l'hospitalité, que les gens nus y soient vêtus, les infirmes visités, les malades fortifiés et les morts ensevelis ». Les siècles ne doivent pas nous faire oublier celles et ceux qui, déterminés, ont façonné peu à peu notre cité.

Mais nous vous proposons ce soir de choisir une figure plus contemporaine, à laquelle, à travers cette dénomination, nous souhaitons adresser une reconnaissance posthume. Une femme d'exception, devenue au gré de ses combats une référence, une autorité morale pour la population française. Une femme au parcours hors-norme, dont la simple évocation suscite immédiatement des sentiments mêlés de respect, d'admiration et d'affection. Il s'agit de Madame Simone Veil.

Magistrate et femme d'État, européenne convaincue, figure emblématique du combat pour le droit des femmes, elle est née le 13 juillet 1927 et est décédée le 30 juin 2017, avant que la Nation ne lui exprime toute sa reconnaissance en la faisant entrer au Panthéon, avec son époux, le 1^{er} juillet 2018.

A l'âge de 16 ans, victime de la Shoah, elle fut déportée avec sa famille à Auschwitz. Beaucoup plus tard, révoltée par les faussaires de l'Histoire, elle devint une infatigable passeuse de la mémoire de la Déportation, raciale et politique.

Elle qui avait vécu l'indicible expérience de la sauvagerie et de l'arbitraire, savait que seuls le dialogue et la concorde entre les peuples empêcheraient qu'Auschwitz ne renaisse sur les cendres froides de ses victimes.

Elle se fit combattante de la paix, elle se fit combattante de l'Europe. En 1979, elle devient la première personne, et l'une des deux seules femmes à ce jour !, à accéder

à la présidence du Parlement européen élu au suffrage universel.

En tant que ministre de la santé, elle s'engagea pour les femmes meurtries dans leur chair, dans leur âme, par les faiseuses d'anges, pour les femmes qui devaient cacher leur détresse ou la honte, et qu'elle arracha à leur souffrance en portant avec une force admirable le projet de loi sur l'interruption volontaire de grossesse. Ministre de la Santé, elle demeure associée aux avancées déterminantes qu'elle porta pour le droit des femmes.

Elle fut en outre la première femme à siéger au conseil d'administration de l'ORTF, première femme secrétaire du Conseil supérieur de la Magistrature, première femme ministre d'État ou encore membre du Conseil constitutionnel. Depuis 2010, elle occupait également le siège de Racine, à l'Académie française.

Madame Simone Veil a honoré le centre hospitalier de Joigny d'une visite le 17 mars 1995 lors du lancement des travaux de construction des urgences de notre hôpital, aux côtés d'Edouard Balladur, alors Premier Ministre.

Le conseil communautaire mandate le président de la communauté de communes du Jovinien, membres du conseil de surveillance du centre hospitalier, pour entamer la procédure visant à dénommer le centre hospitalier de Joigny du nom de "Simone Veil" auprès du directeur général de l'Agence régionale de santé de Bourgogne – Franche-Comté qui en a, seul, la compétence.

Motion adoptée à l'unanimité.



Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET

Date de réception

par la Sous-préfecture : **27 MARS 2019**

Date de publication : **27 MARS 2019**

